

**Equipements sanitaires et
sociaux - Aide aux collectivités**

Rapport n° CP/2012/839

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés par des communautés de communes et des communes ainsi qu'un bailleur social, CUS HABITAT, dans le domaine de l'aide aux structures d'accueil de la petite enfance. Ces opérations sont inscrites dans les différents contrats de territoire.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement dans le cadre des modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35431	204-2041722-51	117 718,00 €	117 718,00 €	117 718,00 €
35576	204-204141-51	7 212,17 €	7 125,09 €	6 188,06 €
35403	204-204142-51	796 503,75 €	356 400,00 €	248 793,27 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 380 139,90 € aux collectivités figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL